

FOOT 93

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT
DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL



SAM.



DIM.



PLATEAU FÉMININ - DIMANCHE 23 AVRIL 2023 PAGE 4

INFOS
DISTRICT

PAGE 2

ACTUALITÉS

PAGE 4

PV SR

PAGE 6

INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



@district93foot



@district93football



@district93foot

HORAIRES D'OUVERTURE DU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

INFOS DISTRICT

ÉLU DE PERMANENCE : WEEK-END DU 22 ET 23 AVRIL 2023



Monsieur Mourad DAGUEMOUNE sera à votre écoute durant ce week-end du 22 et 23 avril 2023 au 06 50 13 11 45.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces etc.);
- problèmes réglementaires (refus de désigner 1 ou des arbitres de touche si pas d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match etc.);
- anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc.)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport pour suite à donner.

En aucun cas il ne sera répondu sur la pose d'une réserve ou tout sujet réglementaire ainsi que le fonctionnement de la FMI.

Nos amis Arbitres doivent contacter directement leur référent.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

ACTUALITÉS

PLATEAU FÉMININ - DIMANCHE 23 AVRIL 2023

Le prochain plateau féminin aura lieu le dimanche 23 avril 2023.

Informations à retenir :

- Date et Heure du RDV: Le dimanche 23 avril 2023, le RDV est fixé pour 10H00
- Lieu de la manifestation : Gymnase du Complexe Sportif Jean Guimier à Romainville
- Le plateau est ouvert aux licenciées U6F à U9F
- Au programme de la matinée des matchs et des jeux ludiques

Le plateau sera limité aux 50 premières inscrites.

Pour vous inscrire cliquez sur le lien suivant : [Inscriptions](#)

MODULE DE FORMATION - MODULE U9 MINEUR

Nous vous informons que des places sont toujours disponibles si vous souhaitez inscrire un ou plusieurs candidats au Module U9 mineur qui aura lieu les 4 et 5 mai 2023 !

Informations à retenir :

- Dates : Jeudi 4 et vendredi 5 mai 2023
- Module concerné : Module U9
- Lieu de la formation : Pierrefitte

**Cette session de formation est réservée aux candidat(e)s mineurs.*

Pour procéder à l'inscription, merci de prendre directement contact avec Monsieur Marc Mathieu via l'adresse mail suivante : mmathieu@district93foot.fff.fr



ACTUALITÉS

MODULE DE FORMATION - MODULE U11

Nous vous informons que des places sont toujours disponibles si vous souhaitez inscrire un ou plusieurs candidats au Module U11 qui aura lieu les 4 et 5 mai 2023 !

Informations à retenir :

- Dates : Jeudi 4 et vendredi 5 mai 2023
- Module concerné : Module U11
- Lieu de la formation : Siège du District (65/75 Avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve)

Pour procéder à l'inscription, merci de prendre directement contact avec Monsieur Marc Mathieu via l'adresse mail suivante : mmathieu@district93foot.fff.fr

RÉUNION D'INFORMATION DES FORMATIONS - JEUDI 27 AVRIL À 18H30 AU DISTRICT

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la réforme de la filière de formation des éducateurs qui sera appliquée dès la saison prochaine, le Directeur Technique Régional accompagné du CTR Formation de la Ligue Paris-Ile de France de Football se déplaceront dans chaque district afin d'animer une réunion de présentation à destination des responsables techniques des clubs.

Le format sera le suivant : 1h00 à 1h30 de présentation suivie d'un temps de questions-réponses -> prévoir en conséquence un créneau de 2h00.

Informations importantes :

- Date : Jeudi 27 avril 2023
- Heure : 18H30
- Lieu : Siège du District de la Seine-Saint-Denis de football (65/75 Avenue Jean Mermoz, 93120 La Courneuve)

Vous trouverez ci-après le lien du Google Forms pour procéder à votre inscription :

<https://forms.gle/wKjcVzb8JqFhL5kgZ>



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 18 AVRIL 2023

PRÉSIDENTE : M. JAMAL SOUADJI

PRÉSENTS : MM. MUSTAPHA MANSOUR, MANUEL COBO, JEAN CLAUDE NJEHOYA, MOHAMED RAOUADI (CDA).

EXCUSÉS : M. MARCEL FRIBOULET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. ERIC TEURNIER (ADMINISTRATIF)

Début de la réunion à 18h30

Seniors D1 Match 51181.2 Montfermeil Fc 2/OI Pantin 2 du 16/4/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Montfermeil Fc sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de l'OI Pantin 2 sur : « l'article 152 licenciés après le 31 janvier 2023 » pour la dire irrecevable en la forme,

Constatant que la confirmation de la réserve ne motive pas plus le grief reproché par Montfermeil Fc à son adversaire,

Considérant que le simple rappel d'article de règlement ne constitue pas une motivation suffisante au regard de l'article 29.5 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve irrecevable, score acquis sur le terrain,

Débite Montfermeil Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Seniors D2 A Match 51512.2 Villepinte Fc/Es Stains 2 du 16/4/23

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Villepinte Fc sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de l'Es Stains 2 sur : « Violations des dispositions règlementaires qui n'autorisent la participation que de trois joueurs ayant disputé plus de dix matches en équipe supérieure » pour la dire irrecevable en la forme,

Constatant que la confirmation de la réserve ne corrige pas plus le grief reproché par Villepinte Fc à son adversaire,

Considérant que la réserve posée par Villepinte Fc est insuffisamment motivée ne se référant à aucun article de règlement en vigueur, l'article 7.10 du règlement sportif général du District indiquant que : « ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres, matches remis compris, disputés par une équipe inférieure, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club »,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve irrecevable, score acquis sur le terrain,

Débite Villepinte Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Seniors D3 A Match 51378.2 Csm Ile St Denis/Cs Villetaneuse 2 du 16/4/23

La Commission,

Hors la présence de M. MANSOUR qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance du mail du Csm Ile St Denis qui indique avoir voulu poser une réserve sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe du Cs Villetaneuse 2, les joueurs présents n'étant pas en majorité les mêmes qu'au match « aller », Constatant que le club recevant aurait pris attache auprès de l'Arbitre central pour poser cette réserve mais que ce dernier aurait répondu que : « pour des contestations de ce type, la réserve devait être déposée directement auprès du District », Considérant que tout club a le droit de poser une réserve et que les éventuels conseils d'un Arbitre officiel ne doivent pas occulter la connaissance des règlements du club et l'imposer en cas de litige avec celui-ci,

Considérant qu'en cas de doute, la permanence du District le week-end permet de résoudre ce genre de problèmes,

Considérant que la réclamation posée par mail par le Csm Ile St Denis est rédigée de la façon suivante : « Comme le stipule l'article, il n'est donc aucunement permis d'avoir plus de 3 joueurs issus de l'équipe première ayant joué plus de ...matches en équipe première »,

Considérant que la réclamation posée par le Csm Ile St Denis est insuffisamment motivée ne se référant à aucun article de règlement en vigueur, l'article 7.10 du règlement sportif général du District indiquant que : « ne peuvent participer aux cinq dernières rencontres, matches remis compris, disputés par une équipe inférieure, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales ou départementales avec une ou plusieurs des équipes supérieures de leur club »,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation irrecevable, score acquis sur le terrain,

Débite Csm Ile St Denis des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U18 D2 B Match 52031.2 Stade de l'Est/Fcm Aubervilliers 2 du 16/4/23

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve du Stade de l'Est sur la participation de plus de trois joueurs du Fcm Aubervilliers susceptibles d'avoir joué plus de dix matches en équipe supérieure alors que dans les cinq dernières journées de championnat pour la dire recevable en la forme,

Constatant que seuls M. Abdourahmane FOFANA Lic. 2547924449 (20 matches), M. Yanis TRABELSI Lic. 2546227164 (20 matches) et M. Mouzahirouddine ALI TOUMANI Lic. 9603776381 (20 matches) ont disputé plus de dix matches avec l'équipe supérieure,

Considérant que Fcm Aubervilliers n'a pas enfreint l'article 7.10 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Stade de l'Est des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U14 D2 C Match 50697.2 Noisy le Grand Fc/Csl Aulnay 2 du 15/4/23

La Commission,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Noisy le Grand Fc sur la participation de plus de trois joueurs du Csl Aulnay susceptibles d'avoir joué plus de dix matches en équipe supérieure alors que dans les cinq dernières journées de championnat pour la dire recevable en la forme,

Constatant que seuls M. Seydou COULIBALY Lic. 2548341632 (16 matches), M. Louaye CHOUBANNE Lic. 2547456117 (14 matches) et M. Précis BOUOUAI MALANDA Lic. 2548551063 (14 matches) ont disputé plus de dix matches avec l'équipe supérieure,

Considérant que Csl Aulnay n'a pas enfreint l'article 7.10 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Noisy le Grand Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D3 A Match 50789.2 Usm Gagny/Villepinte Fc 2 du 15/4/23

La Commission,

Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces versées au dossier,

Prend connaissance de la réserve de Villepinte Fc sur la participation et la qualification de l'ensemble de l'équipe de l'Usm Gagny susceptible d'avoir fait jouer plus de deux joueurs mutés hors période pour la dire recevable en la forme,

Après lecture de la licence de M. Enzo LEITAO Lic. 2548419991,

Constatant que ce joueur est muté hors période de Gournay Fc,

Après lecture de la licence de M. Nail TERGAOUI Lic. 2547794755,

Constatant que ce joueur est muté hors période de Chelles As,

Après lecture de la licence de M. Shamsdine TRABELSI Lic. 2547314636,

Constatant que ce joueur est muté hors période de Chelles As,

Considérant que Usm Gagny a enfreint l'article 160 alinéa c des règlements généraux de la FFF,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve fondée, match perdu par pénalité à Usm Gagny (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à Villepinte Fc 2 (3 points, 3 buts),

Débite Usm Gagny des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U14 D4 C Match 50969.2 Js Villetaneuse/Neuilly Plaisance Sports du 15/4/23

La Commission,
Après examen des pièces versées au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Après lecture du rapport de M. OUIDIR Président de la Js Villetaneuse,
Regrettant l'absence de rapport de Neuilly Plaisance Sports,
Constatant que l'Arbitre a clôturé la FMI à 14h05 devant l'absence de l'équipe visiteuse,
Constatant que le Coach de Js Villetaneuse est resté sur place avec ses joueurs pour faire un entraînement et qu'à 14h13 il a vu arriver son adversaire,
Constatant qu'il a contacté son Président qui était parti,
Constatant que M. OUIDIR n'est pas contre le fait de jouer ce match,
Regrettant que le Coach de Neuilly Plaisance n'ait prévenu personne du retard de son équipe,
Regrettant également que l'Arbitre n'ait pas attendu le quart d'heure de tolérance avant de clôturer la FMI,
Félicitant l'esprit sportif de la Js Villetaneuse dans cette affaire,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer avec frais d'arbitrage à la charge de Neuilly Plaisance Sports.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 D Match 51010.2 OI Noisy le Sec Banlieue 93 2/Drancy Fc du 15/4/23

La Commission,
Après examen des pièces versées au dossier,
Prend connaissance d'un mail non officiel du Coach de Drancy Fc qui explique qu'un joueur adverse aurait joué un match de Critérium avant sa rencontre U14 et que donc il aurait joué deux matches à la suite,
Considérant que seul un mail de la boîte officielle du club peut être pris en compte au regard de l'article 29.12 du règlement sportif général du District,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Prend note mais ne peut statuer sur ce dossier.

Futsal D2 A Match 52644.2 Fc Les Lilas 2/Sport Ethique du 8/4/23

La Commission,
Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire, Après examen des pièces versées au dossier,
Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,
Après lecture du rapport de l'Arbitre qui n'a pas souhaité faire jouer la rencontre en raison de nombreux trous sur le parquet du gymnase,
Demande au Fc Les Lilas un complément d'informations,

Place ce dossier en attente de son traitement lors de la prochaine réunion.

Reprise du dossier,

Après lecture du rapport du Directeur des Sports de la Ville des Lilas,

Après transmission de photos de la part de Mme l'Arbitre officiel,

Constatant que la Ville s'engage à intervenir pour réparer les trous existants prévu lors de la semaine du 24 avril,

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

**Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit match à jouer en tenant compte de la date de validité des travaux engagés.**

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

Futsal D2 A Match 52640.2 Dans la Maison/Fc Les Lilas 2 du 4/4/23

La Commission,
Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire, Après examen des pièces versées au dossier, Prend connaissance de la réclamation de Dans la Maison sur la participation de joueurs du Fc Les Lilas susceptibles d'avoir joué avec l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour pour la dire irrecevable en la forme,
Constatant que le mail de Dans la Maison a été transmis le 17 avril à 10h54 de la boîte officielle du club,
Constatant que cette réclamation est hors délai,
Considérant que Dans la Maison n'a pas respecté l'article 29.12 du règlement sportif général du District,
**Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Rejette la réclamation de Dans la Maison comme irrecevable,
Débite Dans la Maison des frais de dossier.**

FORFAITS

1er Forfait

U13 F Poule B Rc St Denis 3/**Féminin Villepinte** du 15/4/23
U11 F Poule A Fc 93 Bobigny/**Ol Noisy le Sec Banlieue 93** du 15/4/23
Futsal D2 C Atlético Bagnolet/**Sevran Fu 2** du 14/4/23

2e Forfait

Super Vétérans Poule A Stade de l'Est/**Montfermeil Fc** du 16/4/23
Futsal D2 C As Jeunesse Aulnaysienne 2/**As La Courneuve 2** du 14/4/23

Forfait Général

Futsal D1 Sport Ethique/**Cité Sport et Culture 2** du 15/4/23



COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande

Seniors D1 **Uf Clichois**/Livry Gargan Fc 2 du 16/4/23
U18 D2 A **Fa Le Raincy**/Fc Les Lilas 2 du 16/4/23
U18 D2 A **Fc Aulnay**/Red Star Fc 2 du 16/4/23
U18 D2 B **Blanc Mesnil Sf 2**/Atlético Bagnolet du 16/4/23
U18 F/Seniors F **Es Stains**/Fc Romainville du 15/4/23
U18 F/Seniors F **Uf Clichois**/Villemomble Sports du 15/4/23
U15 F Poule B **Uf Clichois**/Etoile Fc Bobigny du 15/4/23
U16 D2 A **Fa Le Raincy**/Tremblay Fc 2 du 16/4/23
U16 D4 A **Uf Clichois 2**/Neuilly Plaisance Sports du 16/4/23
U14 D2 A **Flamboyants de Villepinte**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 du 15/4/23
U13 F Poule C **Af Epinay**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 du 15/4/23
55 ans **Es Stains**/Drancy Fc du 16/4/23
Avenir U12/U13 Poule A **Af Epinay**/Fa Le Raincy du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule A **St Denis Us**/Karma Fsc du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule A **Esd Montreuil**/Etoile Fc Bobigny du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule B **Af Epinay 2**/Fa Le Raincy 2 du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule B **Esd Montreuil 2**/Etoile Fc Bobigny du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule C **Af Epinay 3**/Fa Le Raincy 3 du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule C **St Denis Us 3**/Karma Fsc 3 du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule C **Esd Montreuil 3**/Etoile Fc Bobigny 3 du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule D **St Denis Us 4**/Karma Fsc 4 du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule E **Fc Aulnay 5**/Pierrefitte Fc 5 du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule E **Es Stains 5**/OI Pantin 5 du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule F **Es Stains 6**/OI Pantin 6 du 15/4/23
Avenir U12/U13 Poule F **Sc Dugny 6**/Ja Drancy 6 du 15/4/23
Espoirs U12 Poule G **Uf Clichois**/Flamboyants de Villepinte du 15/4/23
U13 Espoirs Poule E **Tremblay Fc**/Blanc Mesnil Sf du 15/4/23
U13 Espoirs Poule G **Uf Clichois**/Flamboyants de Villepinte du 15/4/23
Talents U13 Poule C **Cs Villetaneuse**/Ca Romainville du 15/4/23
Talents U13 Poule C **Red Star Fc**/Csl Aulnay du 15/4/23
Talents U13 Poule C **Tremblay Fc**/As Montreuil Bel Air du 15/4/23
U12 Talents Poule A **Uf Clichois**/Sevran Fc du 15/4/23
U12 Talents Poule B **Tremblay Fc**/Stade de l'Est du 15/4/23
U12 Talents Poule C **Es Stains**/Cs Villetaneuse du 15/4/23
U12 Talents Poule C **Ca Romainville**/Fc Aulnay du 15/12/23
U12 Talents Poule D **Red Star Fc**/Villemomble Sports du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule A **Af Epinay**/St Denis Us du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule A **Fa Le Raincy**/Esd Montreuil du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule A **Usm Gagny**/Usm Gagny 5 du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule B **Af Epinay 2**/St Denis Us 2 du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule B **Fa Le Raincy 2**/Esd Montreuil 2 du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule B **Usm Gagny 2**/Usm Gagny 6 du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule C **Af Epinay 3**/St Denis Us 3 du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule C **Fa Le Raincy 3**/Esd Montreuil 3 du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule C **Usm Gagny 3**/Usm Gagny 7 du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule D **Af Epinay 4** / St Denis Us 4 du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule D **Fa Le Raincy 4**/Esd Montreuil 4 du 15/4/23
Avenir U10/U11 Poule D **Usm Gagny 4**/Usm Gagny 8 du 15/4/23
U10 Espoirs Poule A **Af Epinay**/Bourget Fc du 15/4/23
U10 Espoirs Poule B **Af Epinay 2**/Bourget Fc 2 du 15/4/23
U10 Espoirs Poule F **Blanc Mesnil Sf 2**/Sfc Neuilly sur Marne 2 du 15/4/23

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

U10 Espoirs Poule G **Es Stains**/Csm Ile St Denis du 15/4/23
U10 Espoirs Poule H **Ass Noisienne**/Fa Le Raincy du 15/4/23
U10 Espoirs Poule H **Noisy le Grand Fc**/Neuilly Plaisance Fc du 15/4/23
Espoirs U11 Poule B **Af Epinay 2**/Bourget Fc 2 du 15/4/23
Espoirs U11 Poule F **Blanc Mesnil Sf 2**/Sfc Neuilly sur Marne 2 du 15/4/23
Espoirs U11 Poule G **Es Stains**/Fc Coubronnois du 15/4/23
Espoirs U11 Poule H **Uf Clichois**/Ca Romainville du 15/4/23
Espoirs U11 Poule H **Ass Noisienne**/Fa Le Raincy du 15/4/23
Espoirs U11 Poule H **Noisy le Grand Fc**/Neuilly Plaisance Fc du 15/4/23
Talents U11 Poule C **Usm Gagny**/Ass Noisienne du 15/4/23
Talents U11 Poule E **Es Stains**/Drancy Fc du 15/4/23
Talents U11 Poule E **Cs Villetaneuse**/Romainville Fc du 15/4/23
Talents U11 Poule E **Fc 93 Bobigny**/Sc Dugny du 15/4/23
U10 Talents Poule A **Romainville Fc**/Uf Clichois du 15/4/23
U10 Talents Poule C **Es Stains**/Fcm Aubervilliers du 15/4/23
U10 Talents Poule C **Fc 93 Bobigny**/Sfc Neuilly sur Marne du 15/4/23
U10 Talents Poule C **Blanc Mesnil Sf**/As La Courneuve du 15/4/23
U10 Talents Poule D **Ol Pantin**/Neuilly Plaisance Fc du 15/4/23
Futsal U15 Poule A **Blanc Mesnil Sf**/Af Romainville du 16/4/23
Futsal U13 Poule B **Noisy le Grand Futsal**/Aulnay Futsal du 16/4/23

2^e demande

Avenir U12/U13 Poule A **Karma Fsc**/Af Epinay du 8/4/23
Avenir U12/U13 Poule B **Karma Fsc 2**/Af Epinay 2 du 8/4/23
Avenir U12/U13 Poule C **Karma Fsc 3**/Af Epinay 3 du 8/4/23
Avenir U12/U13 Poule D **Karma Fsc 4**/Af Epinay 4 du 8/4/23

3^e et dernière demande

U16 District Cup **TREMBLAY FC 2**/Ja Drancy 3 du 2/4/23
U16 D4 B **ES STAINS 2**/Csm Ile St Denis du 2/4/23
U13 F Poule D **TREMBLAY FC**/Epp Gervaisienne du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule A **FA LE RAINCY**/Esd Montreuil du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule A **USM GAGNY**/St Denis Us du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule A **ETOILE FC BOBIGNY**/Neuilly Plaisance Sports du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule B **FA LE RAINCY 2**/Esd Montreuil 2 du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule B **USM GAGNY 2**/St Denis Us 2 du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule C **FA LE RAINCY 3**/Esd Montreuil 3 du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule C **USM GAGNY 3**/St Denis Us 3 du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule D **USM GAGNY 4**/St Denis Us 4 du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule E **TREMBLAY FC 5**/Fc Aulnay 5 du 1/4/23
Avenir U12/U13 Poule F **OL PANTIN 6**/Js Villetaneuse 6 du 1/4/23
U12 Espoirs Poule G **NEUILLY PLAISANCE FC**/Uf Clichois du 1/4/23
U13 Espoirs Poule G **NEUILLY PLAISANCE FC**/Uf Clichois du 1/4/23
Talents U13 Poule B **USM GAGNY**/Flamboyants de Villepinte du 1/4/23
Talents U13 Poule C **CSL AULNAY**/Neuilly Plaisance Fc du 1/4/23
U13 Futsal Poule A **MONTREUIL AC 2**/Dinamik Bondy Futsal du 2/4/23
U13 Futsal Poule B **AULNAY FUTSAL**/Futsal Neuilly du 2/4/23
U13 Futsal Poule B **BLANC MESNIL SF**/Montreuil Ac du 2/4/23
U9 Futsal Poule A **MONTREUIL AC**/Sport Ethique Livry du 2/4/23
Avenir U10/U11 Poule B **ST DENIS US 2**/Montreuil Fc 2 du 1/4/23
U11 Talents Poule D **NEUILLY PLAISANCE FC**/Csl Aulnay du 1/4/23
Talents U10 Poule B **TREMBLAY FC**/Csl Aulnay du 1/4/23
Talents U10 Poule C **AS LA COURNEUVE**/Usm Gagny du 1/4/23
Talents U10 Poule E **ST DENIS US**/Sevran Fc du 1/4/23

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Match perdu par pénalité

U13 F Poule C [AS BONDY](#)/As La Courneuve du 25/3/23
U13 F Poule C [SC DUGNY](#)/Rc St Denis 4 du 25/3/23
U11 F Poule A [AS BONDY](#)/Sevran Fc du 25/3/23
Avenir U12/U13 Poule A [KARMA FSC](#)/Usm Gagny du 25/3/23
Avenir U12/U13 Poule B [KARMA FSC 2](#)/Usm Gagny 2 du 25/3/23
Avenir U12/U13 Poule C [KARMA FSC 3](#)/Usm Gagny 3 du 25/3/23
Avenir U12/U13 Poule D [KARMA FSC 4](#)/Usm Gagny 4 du 25/3/23
U12 Espoirs Poule C [SEVRAN FC](#)/Fc Aulnay du 25/3/23
U12 Espoirs Poule D [SEVRAN FC 2](#)/Fc Aulnay 2 du 25/3/23
U12 Espoirs Poule E [TREMBLAY FC](#)/As Jeunesse Aubervilliers du 25/3/23
U12 Espoirs Poule F [TREMBLAY FC 2](#)/As Jeunesse Aubervilliers 2 du 25/3/23
U12 Espoirs Poule G [FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE](#)/Neuilly Plaisance Fc du 25/3/23
U12 Espoirs Poule G [UF CLICHOIS](#)/Sfc Neuilly sur Marne du 25/3/23
Espoirs U13 Poule A [AF EPINAY](#)/Bourget Fc du 25/3/23
Espoirs U13 Poule C [SEVRAN FC](#)/Fc Aulnay du 25/3/23
Espoirs U13 Poule D [SEVRAN FC 2](#)/Fc Aulnay du 25/3/23
Espoirs U13 Poule E [BLANC MESNIL SF](#)/Drancy Fc du 25/3/23
Espoirs U13 Poule E [ETOILE FC BOBIGNY](#)/As Bondy du 25/3/23
Espoirs U13 Poule G [FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE](#)/Neuilly Plaisance Fc du 25/3/23
U13 Talents Poule B [BLANC MESNIL SF](#)/Es Stains du 25/3/23
U13 Talents Poule C [CS VILLETANEUSE](#)/As Montreuil Bel Air du 25/3/23
Talents U12 Poule B [NEUILLY PLAISANCE FC](#)/Livry Gargan Fc du 25/3/23
Talents U12 Poule B [TREMBLAY FC](#)/Blanc Mesnil Sf du 25/3/23
Futsal U13 Poule B [NOISY LE GRAND FUTSAL](#)/Drancy Futsal du 26/3/23
Futsal U11 Poule B [ROSNY FUTSAL CLUB](#)/Sevran Fu du 25/3/23
Avenir U10/U11 Poule A [FA LE RAINCY](#)/Usm Gagny 5 du 25/3/23
Avenir U10/U11 Poule B [FA LE RAINCY 2](#)/Usm Gagny 6 du 25/3/23
Avenir U10/U11 Poule C [FA LE RAINCY 3](#)/Usm Gagny 7 du 25/3/23
Avenir U10/U11 Poule D [FA LE RAINCY 4](#)/Usm Gagny 8 du 25/3/23
Avenir U10/U11 Poule H [NEUILLY PLAISANCE FC](#)/Drancy Fc du 25/3/23
Avenir U10/U11 Poule H [GOURNAY FC](#)/Js Bondy du 25/3/23
Avenir U10/U11 Poule I [GOURNAY FC 2](#)/Js Bondy 2 du 25/3/23
U10 Espoirs Poule H [NEUILLY PLAISANCE FC](#)/Uf Clichois du 25/3/23
U10 Espoirs Poule H [FA LE RAINCY](#)/Noisy le Grand Fc du 25/3/23
Espoirs U11 Poule G [CSL AULNAY](#)/Flamboyants de Villepinte du 25/3/23
Espoirs U11 Poule H [NEUILLY PLAISANCE FC](#)/Uf Clichois du 25/3/23
Espoirs U11 Poule H [FA LE RAINCY](#)/Noisy le Grand Fc du 25/3/23
U11 Talents Poule B [AS BONDY](#)/Uf Clichois du 22/3/23
U11 Talents Poule E [ES STAINS](#)/Romainville Fc du 25/3/23
U11 Talents Poule E [CS VILLETANEUSE](#)/Sfc Neuilly sur Marne du 25/3/23
Talents U10 Poule D [NEUILLY PLAISANCE FC](#)/Fc Aulnay du 25/3/23

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES.

En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,

En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,

En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain. Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les explications doivent être motivées en précisant l'incident survenu, l'envoi d'un simple bug n'étant pas suffisant. Les clubs en gras sont sanctionnés.

Avertissement

U16 District Cup St Denis Us 2/**Fc 93 Bobigny 3** du 9/4/23 : Pas d'explications

Récidive – 100 euros

U16 District Cup **St Denis Us 2**/Fc 93 Bobigny 3 du 9/4/23 : Pas d'explications

2è Récidive – Match perdu par pénalité

Super Vétérans Poule B **Villemomble Sports**/Es Stains du 9/4/23 : Pas de tablette présentée

La FMI est désormais obligatoire pour les Critériums, les clubs s'exposent aux sanctions financières en cas de non-utilisation et sans explications de leur part.

Fin de la réunion à 19h45



**FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU
DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL**

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Marina SAUVAGE

RÉDACTION

Mme. Jade EL MKELLEB

PERMANENTS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :

Mme. Marina SAUVAGE
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

TECHNIQUE :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :

M. Marc MATHIEU
M. Jérémy MAYTRAUD
M. Christophe MORO

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

**DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE**

